

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01454 Numéro SIREN : 501 403 323 Nom ou dénomination : A2MICILE ANTIBES
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2022 sous le numéro de dépôt 3630

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 663,54	1 663,54		
	Autres immobilisations corporelles	9 439,77	5 651,34	3 788,43	4 446,13
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	6 430,00		6 430,00	6 780,00
	Autres immobilisations financières	642,00		642,00	642,00
TOTAL (II)		19 575,31	8 714,88	10 860,43	11 868,13
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	130 561,32	4 865,64	125 695,68	156 387,52
	Autres créances	4 242,42		4 242,42	9 644,73
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	129 018,27		129 018,27	83 386,77
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				303,05
	TOTAL (III)	263 822,01	4 865,64	258 956,37	249 722,07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		283 397,32	13 580,52	269 816,80	261 590,20

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

350,00

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	389,12	128,82
	Résultat de l'exercice	79 607,26	82 260,30
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	82 196,38	84 589,12
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	0,95	2 155,11
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 880,29	10 481,66
	Dettes fiscales et sociales	165 851,25	153 184,35
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 887,93	11 179,96
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	187 620,42	177 001,08
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	269 816,80	261 590,20
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	79 607,26	82 260,30
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	187 620,42	177 001,08
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	0,95	2 155,11
	(3) Dont emprunts participatifs		

A2MICILE ANTIBES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 13, Avenue Guillabert
Les Bleuets
06600 ANTIBES

501 403 323 R.C.S. ANTIBES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 MAI 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le cinq mai, à seize heures, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|------------|
| ➤ La Société LAKSHMI S.A.S,
titulaire de huit actions en pleine propriété, ci | 8 actions |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze actions en pleine propriété, ci | 12 actions |

Total des parts présentes : 20 actions en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Aurélie CANE préside la séance, en qualité de Présidente non associée.

La Présidente constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 79.607,26 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un bénéfice d'un montant de 79.607,26 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	79.607,26
Report à nouveau	E.	<u>389,12</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	79.996,38

A titre de dividendes	E.	79.000,00
Au report à nouveau	E.	<u>996,38</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	79.996,38

Ce dividende de 79.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 79.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 47.400,00 Euros,

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 31.600,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2020	32.800	49.200
31/12/2019	40.800	61.200
31/12/2018	28.160	42.240

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat de la Présidente, Madame Aurélie CANE, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

Aurélie CANE
Présidente

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

LAKSHMI SAS
Représentée par sa Présidente
Aurélie CANE